

Procès-verbal N°1 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	08/09/26
À :	18H00
Présidence :	Mr Claude BOUILLET
Présents :	Mrs CABARDOS – MAURIN – DAGANI – ETTIBARI -LAUGIER – BOUTADE – MAZON – HOLZER – MARTIN – JODAR – BIANCIOTTO – HEURGUE – GALAUP – ESCUDERO – BELABBES
Absents excusés :	Mr. ESPADA François
Assiste à la Réunion :	Mrs Nicolas RAINVILLE, Fernand D'ANNA, Patrick CHAMP, Michel QUENIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Introduction

Avant la réunion du jour, le Conseiller Technique en Arbitrage a fait une réunion de rentrée avec les Observateurs en expliquant les objectifs de la saison ainsi que les directives techniques en lien avec la FFF à appliquer cette saison.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres de la CDA et les remercie de leur fidélité. Il en profite également pour souhaiter la bienvenue à M. D'Anna, M. Quenin et M. Champ, membres du Comité Directeur assistant à la réunion

Nouveau membre

La Commission souhaite la bienvenue à R. BELABBES en tant que nouveau membre de la CDA et Ilias TAHAR en tant que nouvel observateur.

Stage des Présidents de CDA

Le Président fait le point avec la Commission concernant le stage qu'il a effectué à la Ligue de Football Occitanie le 22 Aout 2026. Cette réunion a permis de fixer les objectifs pour la saison 2026-2027 et de présenter les nouveautés concernant les lois du jeu, présentés en annexe 2 du présent procès-verbal.

Notre Vice-Président, quant à lui, était présent au stage de rentrée de nos jeunes arbitres candidats Ligue à Castelmaurou le Jeudi 20 Aout. Les tests physique et théorique ont été réussis avec succès par ces derniers qui ont pu obtenir leurs premières désignations.

Stage pour les formateurs

La Commission informe qu'un stage de Formateurs de niveau 1 est prévu pour le mois d'Octobre à Castelmaurou.

Stage de rentrée des Arbitres

M. Nicolas Rainville nous détaille les deux stages qui ont eu lieux en présaison :

- Le 29 Aout dans les salons de l'hôtel CSuites à Nîmes pour les arbitres seniors. 80 arbitres étaient présents
- Le 05 Septembre dans les salons de l'hôtel CSuites à Nîmes pour les arbitres Jeunes. 120 arbitres étaient présents

Ce stage a permis de rappeler les directives de la Commission pour la saison à venir et expliquer les nouveautés tel que le carton blanc qui sera appliqué sur la grande majorité des divisions et des catégories.

Vous trouverez en Annexe les explications nécessaires à l'application de ce Carton.

Vous trouverez également ci-joint les nouveautés concernant les lois du jeu.

La Commission en profite pour remercier les membres de la CDA qui ont participé à ces stages de rentrée.

La Commission tient également à préciser que ces stages sont obligatoires et qu'un stage de rattrapage aura lieu le 03 Octobre.

Agenda des formations

M. Nicolas Rainville informe la Commission des futures dates importantes concernant les Formations Initiales en Arbitrage :

- Du 27 au 30 Octobre à Méjannes le Clap pour les jeunes de moins de 18 ans
- Du 19 au 21 Octobre à Nîmes au club des Cheminots pour candidats Seniors (Majeur de plus de 18 ans)

Un autre stage aura lieu du 8 au 10 Février 2027 pour les nouveaux candidats seniors et du 16 au 19 Février pour les jeunes de moins de 18 ans.

DEMANDES D'ARBITRES

- FC VATAN : match du 06/09
- RC SAUVETERRE : match du 06/09
- ST GERVASY : match du 06/09
- FC VAL DE CEZE : match du 30/08
- ES GRAU DU ROI : match du 29/08

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Bouillet Claude

Le secrétaire de séance

Mr Cabardos Jean Louis

Annexe 1 : Présentation du Carton Blanc



Dispositif du carton blanc

Contexte et Objectifs

Protocole du dispositif envers les joueurs

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe

Cas particuliers



Dispositif du carton blanc

Contexte et Objectifs

CONTEXTE : - Face à la montée des incivilités sur les terrains de football, et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la LFO a décidé d'engager une démarche pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

OBJECTIFS : - Répondre immédiatement à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement, en responsabilisant les joueurs afin de soutenir l'autorité de l'arbitre

SANCTION DISCIPLINAIRE : - Afin de répondre aux différentes interrogations et de garantir une application homogène, le carton blanc sera, dans un premier temps, limité à la contestation d'une décision de l'arbitre par paroles et/ou par gestes. Il n'est pas autorisé d'attribuer un carton blanc pour une faute de jeu (tacle, charge, main, attroupement...)

UN SEUL MOTIF : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes



Dispositif du carton blanc

Contexte et Objectifs

CONTEXTE : - Face à la montée des incivilités sur les terrains de football, et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la LFO a décidé d'engager une démarche pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

OBJECTIFS : - Répondre immédiatement à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement, en responsabilisant les joueurs afin de soutenir l'autorité de l'arbitre

SANCTION DISCIPLINAIRE : - Afin de répondre aux différentes interrogations et de garantir une application homogène, le carton blanc sera, dans un premier temps, limité à la contestation d'une décision de l'arbitre par paroles et/ou par gestes. Il n'est pas autorisé d'attribuer un carton blanc pour une faute de jeu (tacle, charge, main, attroupement...)

UN SEUL MOTIF : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes





Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers les joueurs

Le temps perdu lors des remplacements, blessures et autres pertes de temps pendant les 10' sont ajoutés au 10'.

Le carton blanc doit être mentionné sur la FMI.

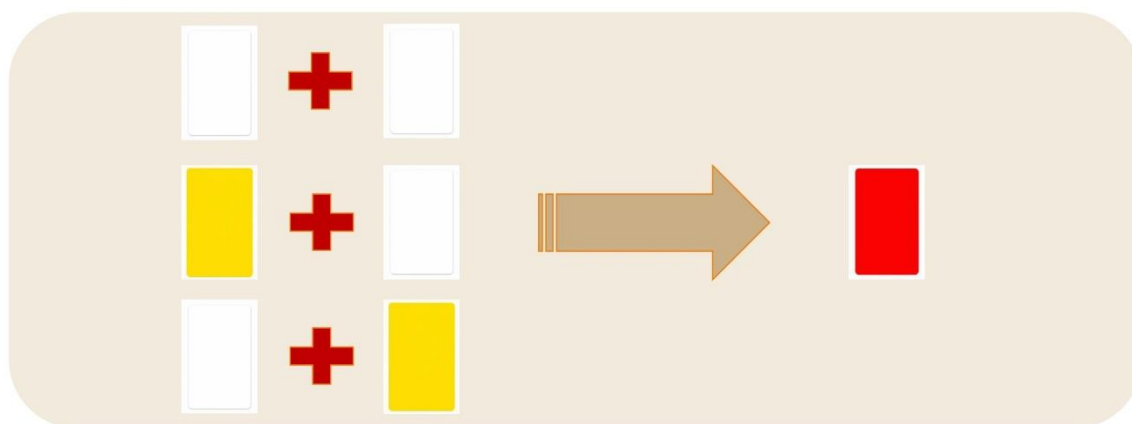
Le chronométrage assuré exclusivement par l'arbitre

Un gardien de but sanctionné d'un carton blanc sort 10 minutes. L'équipe nomme un nouveau gardien de but.



Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers les joueurs





Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe

Un carton blanc est adressé à un officiel d'équipe

Le capitaine doit sortir du terrain

L'exclusion temporaire dure 10' de temps de jeu effectif;

Le joueur pourra revenir sur le terrain avec l'accord de l'Arbitre Central
UNIQUEMENT lors d'un arrêt de jeu

Il ne peut y avoir qu'un seul carton blanc par match pour une contestation du coach



Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe

Si le capitaine est le gardien de but, alors le vice-capitaine (identifié avant le match) devra sortir.

Si le vice-capitaine n'est plus sur le terrain, l'équipe devra désigner un nouveau vice-capitaine.

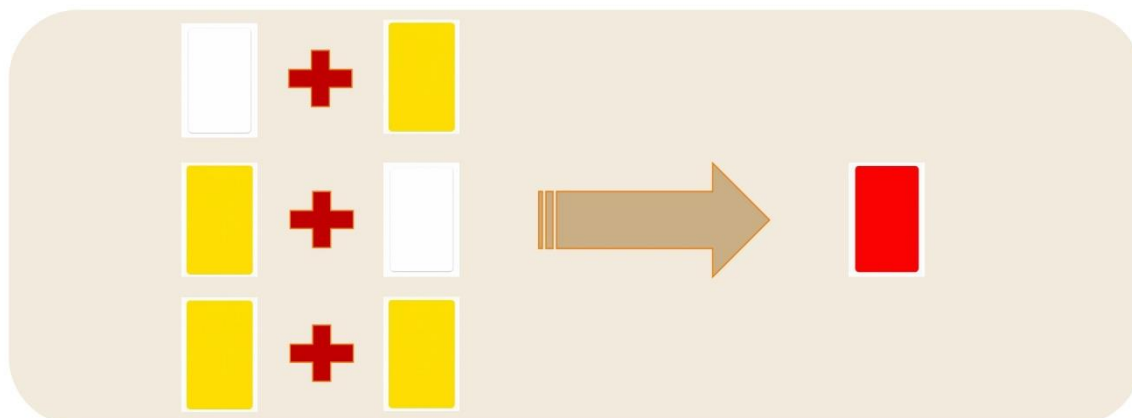
IMPORTANT : Une exclusion temporaire d'un officiel d'équipe n'est pas cumulable aux autres cartons jaunes et/ou blancs que le capitaine aurait pu recevoir.





Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe



Commission Régionale de l'Arbitrage



Saison 2026-2027



Dispositif du carton blanc

Cas particuliers

CUMUL DE CARTONS BLANCS : - Si une équipe est réduite à moins de 8 joueurs ou joueuses car elle a été sanctionnée de 4 cartons blancs dans un intervalle de 10 minutes => Arrêt définitif du match.

CARTON BLANC AVANT LA MI-TEMPS : - Si un joueur reçoit un carton blanc moins de 10 minutes avant la mi-temps, le joueur doit purger la durée restante de son exclusion temporaire à compter du coup d'envoi de la deuxième mi-temps.

CARTON BLANC AVANT L'ÉPREUVE DES TIRS AU BUT : - Si un joueur reçoit un carton blanc et que l'arbitre siffle pendant ces 10' la fin du match avec ensuite une séance de tirs au but, le joueur exclu temporairement pourra participer à l'épreuve des tirs au but.

REPLAÇANT : - Un remplaçant ne peut recevoir un carton blanc. Il recevra un carton jaune en cas de contestation.

COMPÉTITIONS A 8 et U14/U15 : - Pour les rencontres dont la durée d'un match est de 80 minutes ou moins, l'exclusion temporaire dure 8 minutes.

Commission Régionale de l'Arbitrage



Saison 2026-2027

Annexe 2 : Nouveautés Lois du Jeu



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 3 - Joueurs

Procédure de remplacement

Lors de la procédure de remplacement, le joueur amené à être remplacé doit avoir quitté le terrain dans les dix secondes afin d'éviter les pertes de temps et de maintenir le rythme des matches.



Sortie du joueur remplacé –
Décompte dès que le panneau est
baissé



Sortie du joueur remplacé –
Décompte dès que le panneau est
baissé

EXCEPTIONS - L'arbitre peut ne pas appliquer le décompte si un joueur est manifestement blessé ou pour raison de sécurité.

Stage Arbitres 2026



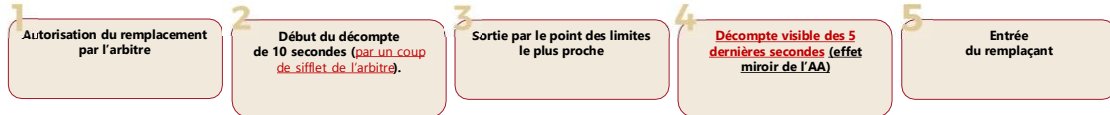
Saison 2026-2027



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 3 - Joueurs

Procédure de remplacement



Si la procédure dépasse les 10 secondes ?

- le joueur remplacé doit malgré tout quitter le terrain
- le remplaçant ne peut pas entrer en jeu ;
- le jeu reprend ;
- le remplacement ne peut être annulé et le remplaçant ne peut être modifié ;
- le remplaçant ne peut pénétrer sur le terrain qu'avec l'autorisation de l'arbitre, lors du premier arrêt de jeu à se présenter une fois qu'une minute s'est écoulée après la reprise du jeu.



Dépassement et application du protocole.

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 3 - Joueurs

Procédure de remplacement

REPLACEMENTS SIMULTANES - Lorsque plusieurs remplacements sont effectués au cours d'un même arrêt de jeu, tous les joueurs remplacés doivent avoir quitté le terrain dans les dix secondes après que le dernier remplacement a été indiqué.

CAS DU GARDIEN DE BUT - Si un gardien de but amené à être remplacé dépasse le délai de dix secondes, l'entrée en jeu du gardien remplaçant n'est pas retardée – la Loi 3 stipulant que chaque équipe doit compter un gardien de but –, mais le gardien remplacé est averti (carton jaune) pour avoir retardé la reprise du jeu.

SORTIE TARDIVE AVANT LA MI-TEMPS – Si un joueur est sanctionné d'une minute avant la mi-temps, le report de la minute ne s'applique pas au début de la seconde période. L'équipe reprendra à 11.

CAS D'UNE EQUIPE A 8 – Si une équipe est à 8 (exclusions, cartons blancs...) et qu'elle est sanctionnée d'une minute (remplacement, joueur blessé), le jeu se poursuit et le match n'est pas arrêté.

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 3 - Joueurs

Procédure de remplacement

CAS PARTICULIER 1- Faute du remplaçant avec sortie tardive du remplacé



CAS PARTICULIER 2 - Faute du remplacé avec sortie tardive du remplacé



Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 4 – Equipement des joueurs

Sécurité

Les accessoires sont autorisés dès lors qu'ils ne présentent aucun danger et qu'ils sont couverts de manière sûre et sécurisée. Les objets dangereux doivent être retirés et ne peuvent être ni protégés par du ruban adhésif, ni recouverts.

Le port d'un accessoire reste soumis à la discrétion de l'arbitre quant à son autorisation. Un accessoire devient sans danger s'il est couvert et autorisé par l'arbitre.

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 5 – Arbitre

Avantage

L'arbitre peut appliquer la règle de l'avantage en cas de reprise du jeu incorrecte (coup franc, rentrée de touche, etc.), si les adversaires récupèrent la possession.

CAS 1 – La rentrée de touche est irrégulièrement effectuée sans possibilité d'avantage pour l'équipe adverse => A refaire pour l'équipe adverse.

CAS 1 – Sur corner ou coup franc ou CPB irrégulièrement effectué sans possibilité d'avantage pour l'équipe adverse => A refaire pour la même équipe.

CAS 2 – La rentrée de touche est irrégulièrement effectuée avec avantage pour l'équipe adverse => Laisser jouer.

CAS 2 – Sur corner ou coup franc ou CPB irrégulièrement effectué avec avantage pour l'équipe adverse => Laisser jouer.

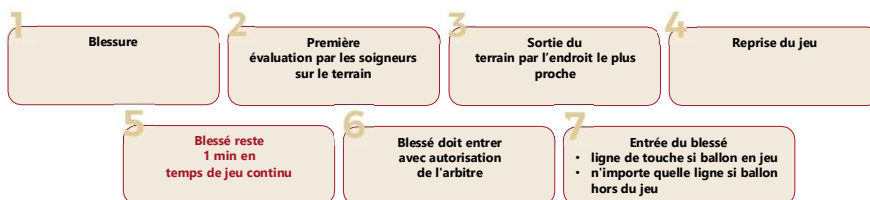


Modifications aux Lois du Jeu

LOI 5 - Arbitre

Blessure d'un joueur

L'arbitre arrête le jeu uniquement si un joueur est sérieusement blessé, et s'assure que le joueur est transporté hors du terrain. Un joueur blessé ne peut être soigné sur le terrain et, si une blessure entraîne un arrêt de jeu ou un retard dans la reprise du jeu, le joueur blessé doit quitter le terrain et ne peut y retourner qu'une minute après la reprise du jeu.





Modifications aux Lois du Jeu

LOI 5 - Arbitre

Blessure d'un joueur

La procédure de la minute s'applique au joueur qui devra quitter le terrain

CAS 1 – L'arbitre siffle une faute et le joueur est soigné sur le terrain.

CAS 2 – L'arbitre arrête le jeu pour le joueur blessé.
Que le joueur se fasse soigner ou pas sur le terrain.



L'arbitre arrête le jeu
Le joueur quitte le terrain 1 minute

La procédure de la minute ne s'applique pas au joueur

CAS A – Le joueur ne souhaite pas de soins, excepté CAS 2.

CAS B – Le joueur quitte spontanément le terrain pour se faire soigner.

CAS C – Pour les exceptions prévues par la Loi 5.

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 5 - Arbitre

Blessure d'un joueur

Joueur d'une équipe mettant le ballon hors du terrain

Si un coéquipier met le ballon délibérément hors du jeu afin d'interrompre le jeu - le joueur blessé devra quitter le terrain pendant une minute que le joueur se fasse soigner ou pas sur le terrain.

Si un coéquipier ne met pas le ballon délibérément hors du jeu afin d'interrompre le jeu - le joueur blessé pourra rester le terrain sauf si l'arbitre a autorisé l'entrée des soigneurs.

Si un adversaire met le ballon hors du jeu - l'arbitre autorisera que le joueur blessé n'est pas tenu de quitter le terrain pendant une minute sauf si celui-ci a autorisé l'entrée des soigneurs. Dans ce cas de figure, l'arbitre restera vigilant si une équipe cherche délibérément à obtenir l'arrêt du jeu de manière déloyale.

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Balle à terre

CAS 1 – Possession – Equipe bénéficiaire

La balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait conservé ou récupéré la possession (y compris lors de la reprise du jeu si le ballon allait sortir des limites du terrain)



Cas où le ballon allait sortir du terrain

CAS 2 – Interférence Arbitre ou agent extérieur

La balle à terre est donnée à l'endroit de l'interférence / du contact.



Balle à terre à l'endroit du contact

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Lois du Jeu

LOI 12 – Fautes et incorrections

Application de l'avantage

Si l'arbitre applique la règle de l'avantage dans la foulée d'une infraction visant à empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste et l'équipe qui attaque marque un but du fait de l'avantage, le joueur fautif n'est ni averti ni exclu.

Cette mesure s'applique pour les fautes qui ne relèvent pas d'une nature inconsidérée violente.



Avantage suite à une infraction d'annihiler une occasion de but manifeste



Avantage suite à une faute commise inconsidérée ou violente
Maintien de la sanction disciplinaire

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Loix du Jeu

LOI 15 – Rentrée de touche

LOI 16 – Coup de pied de but

Procédure et décompte

LOI 15 – Rentrée de touche

Si une équipe retarde délibérément l'exécution d'une rentrée de touche en sa faveur, l'arbitre donne un **coup de sifflet**, signale que la rentrée de touche doit être effectuée, puis entame un **décompte visuel de cinq secondes**. Si la rentrée de touche n'a pas été effectuée à la fin du décompte, elle est accordée à l'équipe adverse.



Rentrée de touche avant le protocole

LOI 16 – Coup de pied de but

Si une équipe retarde délibérément l'exécution d'un coup de pied de but en sa faveur, l'arbitre donne un **coup de sifflet**, signale que le coup de pied de but doit être effectué, puis entame un **décompte visuel de cinq secondes**. Si le coup de pied de but n'a pas été effectué à la fin du décompte, un corner est accordé à l'équipe adverse.



Coup de pied de but avant le protocole

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027



Modifications aux Loix du Jeu

LOI 15 – Rentrée de touche

LOI 16 – Coup de pied de but

Procédure et décompte

Si la procédure dépasse le délai des 5 secondes

LOI 15 – Rentrée de touche

La remise en jeu est accordée à l'équipe adverse, au même endroit.



Rentrée de touche avec le protocole

LOI 16 – Coup de pied de but

Un corner est accordé à l'équipe adverse, du côté le plus proche où le coup de pied de but devait être exécuté.



Coup de pied de but avec le protocole

Stage Arbitres 2026



Saison 2026-2027